

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION

**RÈGLES EN VIGUEUR DANS LES LABORATOIRES
D'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE**

Compte tenu du grand nombre d'utilisateurs, du coût d'achat et d'entretien des appareils et des nombreuses activités se déroulant dans les laboratoires, nous faisons appel à votre collaboration pour la mise en application des règles suivantes.

1. L'accès aux micro-ordinateurs est **strictement réservé aux étudiant(e)s inscrit(e)s** aux programmes de certificat, de maîtrise et de doctorat offerts à l'EBSI ainsi qu'au **personnel de l'École**.
2. Il est **interdit de fumer, boire ou manger** dans les laboratoires d'informatique. Les déchets alimentaires doivent être jetés dans la poubelle murale qui se trouve à l'extérieur des laboratoires.
3. Pour utiliser les micro-ordinateurs en dehors des périodes de travaux pratiques dirigés, les étudiant(e)s doivent **réserver** une période d'utilisation **en conformité avec les horaires** affichés dans les laboratoires. La priorité est accordée aux travaux pratiques prévus dans le cadre des cours.

Pendant les périodes libres, on ne peut réserver un appareil pour plus de deux heures consécutives à la fois; de plus, si l'utilisateur ne s'est pas présenté 10 minutes après le début de la période de réservation, le poste de travail sera considéré disponible et pourra être utilisé par un(e) autre étudiant(e).

4. Sauf exception, si des postes de travail sont disponibles pendant les périodes de travaux pratiques dirigés, les étudiants qui ne participent pas au TP peuvent utiliser ces postes pour faire du travail autonome.
5. La documentation qui se trouve dans les laboratoires d'informatique documentaire doit être consultée sur place et remise sur les rayons.
6. **Les logiciels et leur documentation sont protégés contre la copie par la loi sur le droit d'auteur.**

Les logiciels disponibles au laboratoire et leur documentation doivent donc être utilisés sur place; la copie de ces logiciels n'est pas autorisée pour des fins privées. De plus, l'utilisation de logiciels personnels ou de logiciels téléchargés d'Internet n'est pas autorisée dans les laboratoires.

7. **La présence de virus informatiques doit être vérifiée systématiquement** sur tout support de stockage utilisé dans les laboratoires et sur tout fichier téléchargé à partir du réseau Internet.
8. **L'accès au Web et les graveurs de disques compacts ne doivent être utilisés qu'à des fins académiques.**
9. **L'étudiant(e)** qui accède au service SIM, au serveur gin-ebsi et aux divers serveurs de l'Université **s'engage à respecter la Politique de sécurité informatique et d'utilisation des ressources informatiques de l'Université de Montréal 40.28** disponible à partir de l'adresse secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/administration/ ainsi que le code d'honneur de l'EBSI présenté à l'adresse www.ebsi.umontreal.ca/ressources-services/code-honneur/.